

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0048_ART_RD18A_MORBIER
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU** la demande de la Société de Production GAUMONT représentée par Monsieur Lionel BERNER, Régisseur Général, en date du 26 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité lors du tournage d'un film long-métrage intitulé « Un Ours dans le Jura », il convient de réglementer la circulation sur la RD 18A sur le territoire de la Commune de MORBIER ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la RD 25 sera réglementée de la façon suivante :

Période	le mardi 13 février 2024 entre 08h00 à 18h00
Localisation	entre le PR 5 et le PR 6 (parking du Glacier)
Restrictions	coupures de circulation de 10 minutes maximum pendant les prises de vues et de son

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par la société de production GAUMONT sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de MORBIER, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : Z.I. du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté





**AGENCE ROUTIERE DPTALE de St
CLAUDE. Dpt 39**

Attn Mr Bunod

Attn Mr Perrier-Michon

**DIRECTION DES ROUTES ET DES
TRANSPORTS. Dpt 25**

Attn Mr Coulet

Paris, le 26 décembre 2023,

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre société de production – **GAUMONT** - est actuellement en préparation du tournage du prochain long métrage de cinéma de Franck DUBOSC, intitulé « Un Ours dans le Jura », et principalement interprété par Franck Dubosc lui-même, Benoit Poelvoorde, Laure Calamy et Emmanuelle Devos.

Le tournage, mené en parallèle dans le département du Jura, de l'Ain et du Doubs, s'étendra du 5 février au 29 mars 2024 prochains.

Dans le cadre de ses multiples recherches de lieux dans la région, Franck Dubosc a finalement identifié plusieurs décors de routes qui lui sont très chers, dans la perspective de tourner ses séquences de passage de véhicules en décors naturels. Tout un planning a été échafaudé, et il m'est maintenant possible de vous le transmettre. Certaines dates concernent une simple information de passage d'un dispositif de tournage mobile dans le flot normal de la circulation, d'autres des demandes de maîtrise intermittente de la circulation automobile, d'autres enfin, une demande de neutralisation de la circulation pour le temps des prises de vues sur des routes départementales qui le permettent, par une déviation de circulation simple.

La double destination de ce courrier se justifie du fait que notre principale demande concerne une voie départementale à cheval entre le Jura et le Doubs, pour laquelle une demande de neutralisation vous est transmise (D18A côté 39 et D46EA côté Doubs).

Le présent document se donne donc pour but de vous présenter le périmètre détaillé jour à jour de notre projet de tournage dans les différents lieux, ainsi que le planning de notre présence sur chacun des sites.

De même, et afin de vous apporter toutes les garanties quant au sérieux de notre démarche, il est à noter que notre tournage est encadré par une police d'assurance professionnelle (RC) vous garantissant de tout risque impliqué par la présence de l'équipe sur place.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22-01-2024

ID : 039-223900010-20240122-ARR_2024_0048-AR

S²LOW



En vous remerciant par avance de votre sollicitude, nous vous informons que nous nous tenons à votre entière disposition pour une entrevue sur place ou en vos locaux afin de discuter plus avant du projet, et, par là-même, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Lionel BERNER / Régisseur Général

06 09 09 86 86

lionel.berner@gmail.com



MARDI 13 FEVRIER 2024 / Dept 39

DECOR

Fôret « le Glacier », Commune de MORBIER
Le long de la RD18A

Planning et lieux de tournage :

Mardi 13/02 : de 8h30 à 17h30

Lieu : Divers spots autour du parking du Glacier le long de la RD18A / commune de Morbier

- Equipe technique de 50 personnes + 5 comédiens + 1 ours
- Tournage de personnes poursuivies par un ours dans la neige

Stationnement des moyens techniques :

- Camp de base technique et loges sur le parking P3 Le Glacier en accord avec les services communaux et avec les associations de ski de fond en charge de l'exploitation des pistes (Neige et Loisirs)

Demandes induites de maîtrise de la circulation routière :

Nous sollicitons de vos services l'autorisation tout à fait exceptionnelle d'une maîtrise intermittente de la circulation dans les deux sens sur la D18A (pour ne pas avoir d'intrusion de véhicules en termes d'image et en termes de pollutions sonores). Dispositif mis en place à cet effet :

- Pose de panneaux d'information 3 semaines à l'avance sur la D25 (KC1 d'information)
- Installation de 2 points de blocages tels qu'identifiés sur le plan ci-joint avec la signalétique idoine en amont comme en aval. Des personnels de production, équipés de gilets fluorescents et de radio assureront le cadencement des temps de blocages. Ils seront accompagnés de K8 et de cônes de Lubeck.
- A 300m : B14 « 70 » flash
A 200m : KC1 « Circulation alternée » + AK14
A 100m : B14 « 50 » flash
- Maîtrise intermittente de la circulation sur une durée maximale de 10mn.

DISPOSITIF D18A / MARDI 13 FEVRIER 2024
Maitrise intermittente circulation D18A entre PR5 et PR6
Entre 8h00 et 18h00



Camp de base technique
Parking du glacier

Points de maîtrise intermittente au PR5 et PR6
En fond de ligne droite
Avec signalisation adéquate sur place et en amont sur le D18A